



MARCHE ORDINAIRE DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUE PARTICULIÈRES

SAMU 38 SMUR de GRENOBLE

**Location sans chauffeur de 2 ambulances neuves de type B catégorie
A pour le service ambulance du CHUGA
Ambulances de type B - Type L2H2 - pour les besoins du CHU**

REFERENCE

**N° 2026E141_144
LOT 3 – SOUS LOT 1**

ETABLISSEMENTS DU GHT ALPES DAUPHINE concerné par le présent contrat



**Centre Hospitalier Universitaire
Grenoble Alpes**



Véhicule conforme à la norme NF EN 1789 "Véhicules de transport sanitaire et leurs équipements. – Ambulances routières" selon les modalités décrites dans le guide d'application GA 64-022 "Guide d'application de la norme NF EN 1789" 2007 + A1 : 2023+ A2 : 2014

« Véhicules de transport sanitaire et leurs équipements. Ambulances routières et aux dispositions du code de la route.

Ambulance catégorie A type B Ambulance de soins d'urgence conçue et équipée pour le transport, les premiers soins et la surveillance de patients

Ambulances de catégorie C type A

Ambulance conçue et équipée pour le transport sanitaire de patients dont l'état de santé ne laisse pas présager qu'ils puissent devenir des patients en détresse.

Véhicule conforme à l'arrêté du 20 avril 2026 fixant les conditions exigées pour les véhicules affectés aux transports sanitaires terrestres.

Le PTAC de ces véhicules ne devra pas dépasser 3,5 tonnes

Sommaire

I) Véhicule

Agencement Général

1. Type
2. Carrosserie
3. Mécanique

II) Conception Générale

1. Alimentation électrique
2. Cellule conduite
3. Cellule sanitaire
4. Signalisation et avertisseurs
5. Chauffage et climatisation

III) Radio communication

1. Installation

IV) Divers

I) VÉHICULE :

Agencement général :

1. TYPE :

- L2H2

2. CARROSSERIE :

- Véhicule type fourgon
- Longueur : inférieure à 5,4 M
- Hauteur : supérieure à 2,30 M
- 3 places en cabine
- 2 portes latérales coulissantes dont celle de droite vitrée, ouvrante et opacifiée
- A l'arrière : ouverture à maxima des deux portes vitrées et opacifiée
- 1 fenêtre sur le côté droit de la carrosserie à l'arrière opacifiée
- La carrosserie sera blanche sur toute la surface
- Sous la porte latérale droite sera installé un marchepied électrique un second marche pied à l'arrière du véhicule
- Sur la carrosserie de l'ambulance une signalétique conforme aux transports sanitaire sera apposée (à voir entre l'aménageur et le CHU)

3. MÉCANIQUE :

- Motorisation type turbo diesel
- Puissance minimum 145 CV
- Norme euro 6
- Traction avec anti patinage
- Direction assistée
- Climatisation
- Pack visibilité
- Caméra de recul
- GPS
- Pack sécurité
- Système antiblocage des roues (ABS ou autre)
- Suspension assouplie mécanique si nécessaire
- 1 Roue de secours (cross climat)
- 4 pneus type cross climat
- 1 paire de chaine à montage rapide de type Track

II) CONCEPTION GENERALE :

1. ALIMENTATION ELECTRIQUE

- Une prise électrique type Maréchal sera posée sur le côté gauche du véhicule sur l'aile avant gauche ou (emplacement à définir avec l'aménageur)
- Un chargeur batterie sera installé permettant la charge des batteries à la demande quand celui-ci est branché sur son raccord extérieur
- Un onduleur de 1800 watts minimum fournissant un courant parfaitement sinusoïdal permettant l'alimentation en 220V dans la cellule sanitaire pendant que le véhicule roule
- Un réseau de prises 220V sera installé dans la cellule sanitaire (emplacement et nombre à définir avec l'aménageur)
- Un réseau de prises 12V sera installé dans la cellule sanitaire (emplacement et nombre à définir avec l'aménageur)
- Pour le rechargement des téléphones mobiles, au moins 4 prise USB : 2 dans la cabine et 2 dans la cellule sanitaire + 1 système de rechargement à induction dans la cabine en option

2. CELLULE CONDUITE

- Une prise 12 volts sur le tableau de bord
- Un extincteur 2 Kg à poudre
- 1 Kit de sécurité comprenant trois Gilets, un coupe-ceinture et un brise-vitre.
- 1 lecteur de carte côté passager sera installé
- 1 lampe de recherche amovible fonctionnant sur le réseau 12V
- Un témoin lumineux de couleur rouge permettra le contrôle visuel de la présence de l'alimentation en courant 220 volts extérieur
- Un store à enrouleur sur la vitre de la cloison de séparation ou un vitrage teinté
- Un système regroupant les commandes de la signalisation sonore et lumineuse, de l'éclairage de la cellule sanitaire et de son chauffage

3. CELLULE SANITAIRE

- 8 prises 220 volts environ (à voir avec l'aménageur)
- 4 prises 12 volts
- 1 système d'éclairage par Led (commande doublé cellule de conduite et sanitaire)
- 1 éclairage à Led bleu nocturne commandé depuis la cellule sanitaire et également de la cellule de conduit.
- Variateur de luminosité si possibilité technique

- Plafonniers s'allumant automatiquement à l'ouverture des portes arrière.
- Sonnette d'appel de la cellule sanitaire vers la cellule conducteur
- L'ensemble des vitres de la cellule sanitaire seront opacifiées de manière à ce qui ne soit pas possible de voir l'intérieur de la cellule quand celle-ci est éclairée.
- 2 sièges passagers seront installés face à la route
- Sur le côté droit, la cloison de séparation sera équipée d'une fenêtre à guichet ouvrant
- Une horloge numérique digitale alimentée sur le réseau 12V sera posée sur la cloison de séparation côté cellule sanitaire en partie haute
- 3 supports pour bouteilles de 1 M3 d'oxygène dont 1 placé à l'arrière droit et l'autre à gauche contre la paroi de séparation, le troisième support pourra être installé côté porte latérale gauche avec les MID adulte et pédiatrique
- 1 système d'oxygénothérapie mural de 2 prises 3 griffes sera installé sur la paroi gauche et connecté par un tuyau mis en place par l'aménageur à la bouteille d'oxygène positionnée à l'arrière gauche
- Sur la partie latérale gauche, un aménagement permettant la pose d'un aspirateur de mucosité électrique avec son support
- Fourniture par l'aménageur du support pour aspirateur ACCUVAC WEINMAN (le service ambulances possède déjà cet appareil)
- 1 système de fixation pour un sac de secours facilement accessible sera intégré dans un meuble apposé contre la cloison de séparation positionné sur la paroi de droite ou la cloison de séparation ce meuble sera agencé avec divers rangements type tiroirs ou placards pour du petit matériel (à définir avec l'aménageur)
- Sur la paroi cotée gauche : pose d'une rampe verticale permettant la fixation d'un support LINK AGILIS (fourni par l'aménageur pour quatre pousses seringues)
- Dans la partie haute de chaque côté du véhicule, des casiers avec porte seront posés, une capucine fermante sera en place
- Fourniture et pose d'un système pour stockage de boîtes à gants fixé ou intégré à la paroi de séparation de la cellule sanitaire
- Des tablettes 2 ou 3 seront positionnées sur cette paroi afin de recevoir différents appareils médicaux équipée de sangles de sécurités à boucles métalliques
- Derrière la porte latérale gauche un emplacement pour recevoir un MID adulte et un pédiatrique, 1 pompe à vide, 1 chaise portoir et 1 civière à aube fournie par l'aménageur
- Le plafond sera équipé en plus de l'éclairage d'une rampe de maintien et une rampe recevant des supports de perfusion
- 1 support brancard permettant l'entrée et la sortie sans efforts du brancard et équipé d'une plateforme d'introduction ou d'une table.
- **La manœuvre doit être aisée, l'entrée dans la cellule sanitaire doit être horizontale**
- Le système d'ancrage 3 points sera de type Chapuis S310 (pour des raisons d'interchangeabilité le service ambulances est doté uniquement de brancards Chapuis)
- L'ensemble des commandes (éclairage, chauffage, climatisation, ventilation) seront regroupés sur un tableau et doublé dans la cellule de conduite

- 1 chaise portoir type Chapuis et 1 civière à aube fournie par l'aménageur seront placée comme le matelas immobilisateur à dépression sur le côté latéral gauche accès extérieur par la porte latérale
- 1 brancard Chapuis type 430 CF de couleur rouge équipé d'un matelas bleu, d'un support perfusion, de 2 barrières de sécurité, et d'un cale-pied à l'arrière sera fourni par l'aménageur. Et adapté à la hauteur du véhicule.
- la hauteur du brancard sera adapté aux véhicules.

4. SIGNALISATION ET AVERTISSEUR

Signalisation lumineuse et sonore du véhicule :

Rampe Lumineuse bleu avant :

- Elle sera composée de modules à LED bleus R-65 aux extrémités ainsi que de 6 modules à LED bleus en partie avant de la rampe
- La rampe devra être homologuée R-65
- Cette rampe devra faire une longueur comprise entre 1300 et 1400 MM.

Feu arrière :

- 1 feu à éclats bleu aux normes sera positionné à l'arrière du véhicule
- Pose de deux petit feux orange asservi au frein a main

Sirène :

- 1 amplificateur de sirène en tonalité Ambulance/UMH
- La sirène devra comprendre les fonctions jour/nuit
Couplée à deux haut-parleurs placés derrière la calandre du véhicule
- La sirène ne pourra fonctionner que si les feux bleus sont actifs
- La sirène devra être homologuée UTAC

Feux de pénétration :

- Deux feux de pénétration de type Nanoled seront intégrés dans la calandre du véhicule.

Feux de balisage :

- 2 feux de balisage de type Nanoled ou équivalent seront placés à l'arrière sur le pavillon permettant un balisage lorsque les feux bleus et le frein à main sont actifs.

L'ensemble de la signalisation lumineuse et sonore du véhicule devra être garantis 5 ans à partir de la date de mise en circulation du véhicule.

Marquage du véhicule :

- Sur le capot avant, une croix de vie réglementaire

- Ainsi que sur les deux portes avant.
- Sur les côtés et à l'avant un lettrage
CHU GRENOBLE ALPES placé au milieu de la carrosserie et sur la capucine, plus le logo CHUGA.
Sur la partie arrière inscription CHU GRENOBLE ALPES
Plus / ou le logo du CHUGA en fonction de la place

Du zébra jaune et rouge sera apposé sur les parties avant et arrière des véhicules (Capot AV et portes arrière) et sur les bas de caisse en latéral

5. CHAUFFAGE ET CLIMATISATION

- Climatisation de la cellule conduite
- Climatisation indépendante pour la cellule sanitaire efficace : 1 système de climatisation sera installé en cellule sanitaire, avec son système de commande, fonctionnant indépendamment de celui de la cellule de conduite
- 1 aérateur électrique type « SUFFLASPIR » à marche réversible, installé au pavillon
- Pour la cellule sanitaire : 1 système de chauffage type Webasto, avec son système de commande, permettra de maintenir une température d'au moins de 20° par période de grand froid, les tuyaux extérieurs seront isolés afin de permettre le bon fonctionnement du chauffage
- 1 Chauffage électrique 220 volts indépendant permettant de maintenir chaud le véhicule quand celui-ci est à l'arrêt et branché sur sa prise extérieure et pouvant fonctionner également pendant que le véhicule roule

III) RADIO – COMMUNICATION :

1. INSTALLATION

Le véhicule sera équipé de :

- 1 système GPS d'origine intégrant une cartographie France
- 1 système de communication et téléphonie Bluetooth d'origine
- 1 poste autoradio d'origine couplé à deux enceintes supplémentaires sera placé en cellule sanitaire
- Un système car play
- Un support pour téléphone crosscall X5 sera placé en cellule de conduite fourni par l'aménageur

IV) DIVERS

Livrables :

- L'offre comprend la livraison des véhicules au CHU GRENOBLE ALPES Service Ambulances.
- Les plaques d'immatriculation
- La carte grise
- Un plan de masse si nécessaire
- L'ensemble de la documentation technique et réglementaire concernant le véhicule.

Restitution en fin de contrat :

Un procès-verbal de restitution sera établi pour une remise en état éventuelle qui ne tiendra pas compte de l'usure incombant à une utilisation normale du véhicule. Une compensation kilométrique se fera entre tous les véhicules.

Le véhicule sera enlevé par le prestataire sur le site du CHU.

Prix et paiement :

Un bilan kilométrique et équilibrage tarifaire sera fait annuellement, toutefois une tolérance sera proposée.

Autres :

Un suivi bimensuel de l'avancement de l'aménagement ainsi qu'une communication régulière entre l'aménageur et l'utilisateur sont demandés et notamment une visite intermédiaire aura lieu chez le constructeur à mi chantier pour deux techniciens du CHU avant toute pose définitive des équipements dans les cellules sanitaires. La prise en charge de la visite (déplacement, repas, hébergement) sera assurée par le prestataire avec le moyen le plus adapté. Les plans du véhicule doivent être validés par le technicien hospitalier du CHU avant mise en production.

Obligations du CHUGA:

Ce dernier s'engage :

Ne laisser conduire ce véhicule que par des conducteurs agréés par lui.

Ne pas tracter d'autres véhicules ou remorques.

N'apporter aucune modification sur le véhicule (autre que le logo d'identification).

Fermer le véhicule en stationnement en retirant les titres de circulation.

Faire respecter le droit de propriété du titulaire du marché sur l'ensemble du matériel loué.

Ne pas sous louer le véhicule.

L'assurance est à la charge du CHUGA.